Correction et mise à jour du gestionnaire de rubrique

Il s'agit ici des modifications qui ont été apportées via la version 53 du gestionnaire de rubrique.

ABT_APPRENTI et ABT_VAPPRENTI

Modifier le type de la rubrique ABT_APPRENTI et ABT_VAPPRENTI pour les passer en rubriques en points

66_PG25ANC03

Correction du coefficient de l'échelon 1

V_PRECARITE

Modifier le toujours valorisé

ABS_NP_CHOMPAR

Modifier pour maintien oc

Comme pour la mise en place de l'obligation vaccinale, on peut utiliser la coche maintien OC si on veut maintenir la prévoyance en cas d'activité partielle.

Pour effectuer le maintien des OC il faut modifier la rubrique COT_PREV; en effet, la coche permet de ne pas prorater le plafond pour le calcul de prévoyance mais n'influe pas sur l'assiette de cotisation : Il faut dans ce cas modifier l'assiette comme suit :

retenue : ABS_NP_CHOMPAR en + et l'indemnisation CHOMPART en -

Rubrique	Désignation	Formule	Taux	Sens
_ABS_NP_OBL_VAC	Absence obligation vaccinale	MONTANT	100	+
ABS_NP_CHOMPAR	Activité partielle	MONTANT	100	+
BRUT	BRUT	MONTANT	100	+
CHEQUESANTE	Chèque santé	MONTANT	100	-
CHOMPART	Chômage partiel	MONTANT	100	-
REMBPREV	Rembousement prévoyance	MONTANT	100	-

I_FINCDD,V_PRECARITE

Utilisation du mot clé HISTOCUMULSITU

51_ABSSEGUR

Modifier la rubrique 51_ABSSEGUR pour prendre en compte les jours non travaillés

H_MTSUPEXO

Modifier la rubrique H_MTSUPEXO pour qu'elle ne passe pas en net quand c'est un apprenti (car exonéré de CSG)

Pour les apprentis, les heures supplémentaires exonérées nettes sont égales aux heures supplémentaires brutes. Le taux de cette rubrique est donc égale à 1 pour cette population.

Pour les autres salariés, le taux appliqué est 1 - (0.9825*0.068)

> Cette rubrique est attendue en bas de bulletin au niveau de la ligne "Net heures comp/supp exonérées". Modification apportée au niveau du SFX 2109050

Ségur 2 - Ségur médecin

Deux rubriques ont été créées pour gérer ces nouvelles primes :

66_MTMAXSEGUR et 51_MTMAXSEGUR

Pour l'utilisation voir la documentation correspondante :

Ségur 2 - Ségur médecin

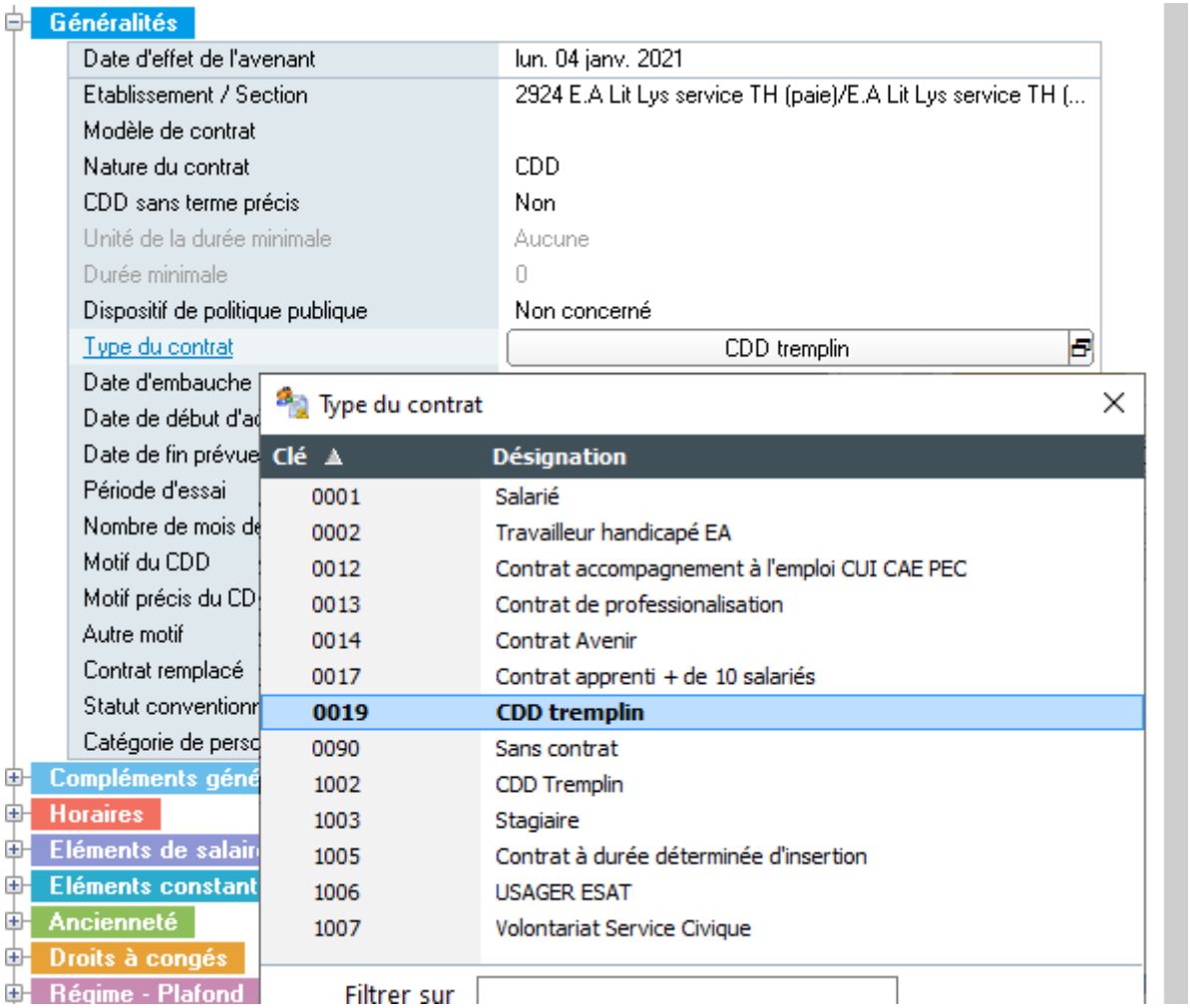
Aide au poste des EA : CDD Tremplin

La liste EA_VALEUR au niveau des taux et valeur a été modifiée.

Valeurs de la liste :

N°	Valeur	Désignation
1	15400	Montant annuel Aide Age < 50
2	15600	Montant annuel Aide Age 50-56
3	16000	Montant annuel Aide Age >=56
4	4100	Aide annuelle MAD
6	4570	EATT
5	10751	CDD Tremplin

Pour identifier un contrat en CDD tremplin, et donc utiliser l'aide CDD tremplin en lieu et place de l'aide classique, il faut modifier le contrat et affecter le code 0019 au type de contrat.



Revision #18
Created 2021-11-05 17:40:13 UTC by Valéry HUMEZ
Updated 2022-02-28 15:18:37 UTC by Valéry HUMEZ